Saint-Germain du Bel Oir

BUDGET PRIMITIF 2022

Présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 31 mars de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 15 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les charges de gestion courante ainsi que le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1- UN CONTEXTE MARQUÉ PAR DES CONTRAINTES DE DIFFÉRENTES NATURES

• Sur le plan national :

La <u>loi de finances pour 2022</u> est entrée en application. Concernant les collectivités, les mesures sont assez succinctes après les bouleversements fiscaux de la suppression de la taxe d'habitation et la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production mis en place par les LF des deux années passées.

La stabilité de l'enveloppe DGF est, une fois encore préservée. Cependant, des réallocations internes auront lieu au profit des communes bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront en 2022, chacune de 95 millions d'euros, mais aussi des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros.

Parmi les principales mesures à retenir, ce budget prévoit la compensation intégrale pendant dix ans pour les nouvelles constructions de la perte de recettes liée à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, mais aussi une réforme *a minima* des indicateurs financiers, et l'autorisation d'une réforme par voie d'ordonnance du régime de la responsabilité des gestionnaires publics.

Principales données économiques de la loi de finances

Pour bâtir l'équilibre de la loi de finances, le gouvernement a pris en compte les éléments suivants :

- Croissance prévisionnelle du PIB : + 4 %
- Inflation prévisionnelle hors tabac : + 1,5 %
- Inflation hors tabac révisée 2021 : + 1,4 %
- Déficit public : 5 % du PIB en 2022 (8.2 % en 2021).

Sur le plan local :

➤ L'appartenance de notre commune à la Communauté de Communes Quercy Bouriane marque le budget 2022 en raison de certains transferts de compétences.

2- PRIORITÉS DU BUDGET

L'élaboration du budget 2022 s'est faite sur la base des priorités suivantes :

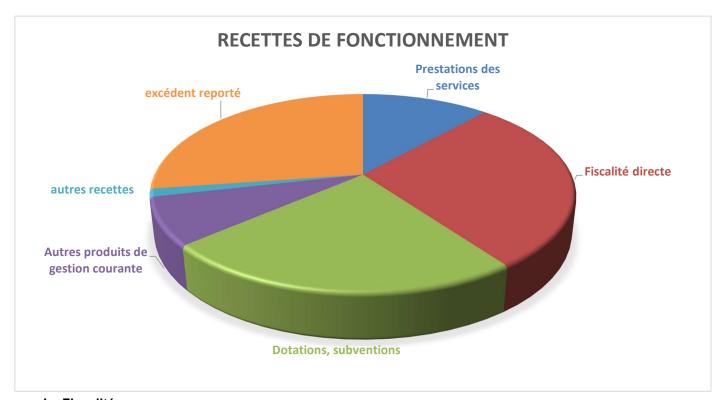
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité, stables depuis plusieurs années ;
- Maîtriser et contenir l'évolution de la masse salariale ;
- Maitriser au mieux les dépenses de charges générales de la collectivité,
- Maintenir l'effort de la commune pour accompagner le tissu associatif et les commerces
- > Continuer à mener les investissements

3- RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement, en hausse de 11.7% par rapport au budget 2021, s'établissent à **812 837.12€.** Cette hausse s'explique principalement par un excédent reporté de 221 790.12€, supérieur à celui de 2021 (87 205.65€), du fait de l'absence d'un besoin de financement de la section d'investissement.



La Fiscalité:

Les taux d'imposition des taxes locales restent inchangés par rapport à 2021, à savoir :

- √ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.96 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 117.48 %

La loi de finances 2020 a prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023, et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022.

Afin de compenser cette perte de ressources, les communes bénéficient dès 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du département de 2020, soit un taux de 23.46 % pour le conseil départemental du Lot.

Cependant, la TFPB départementale ne correspondant pas exactement à la perte de la TH de la commune, un dispositif d'équilibrage a été mis en œuvre sous la forme d'un coefficient correcteur, afin de neutraliser la surcompensation ou sous-compensation initiale résultant du transfert de la TFPB. Le coefficient correcteur calculé pour la commune est de 0.749096.

On constate cependant une augmentation prévisionnelle des impôts directs de 4.49% soit une recette de 215 769€ du fait de la révision des bases d'imposition.

Les Dotations de l'Etat :

Trois dotations constituent l'essentiel des concours pour la commune :

- La **Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F)** dont la prévision s'établit à 80 200€.
- La **Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R)** dont la prévision s'établit à 74 800€.
- La Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P) dont la prévision s'établit à 16 580€.

Les produits des services :

Les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services à la population délivrés par la commune (cantine scolaire, garderie, cimetière, occupation du domaine public…) s'établissent à 94 480 € et sont en baisse de 23.52% par rapport à 2021.

En effet, le budget 2021 prévoyait l'encaissement de la participation de la CCAS Edf pour la réservation des chalets du camping. Cette somme (environ 25 000€), qui était reversée à l'exploitant, lui a été directement versée.

A noter également :

- Les paiements effectués par les familles pour le service de la garderie périscolaire et de la restauration scolaire (12 000.00 €), en légère hausse par rapport au budget prévisionnel 2021 car l'école compte une dizaine d'élèves supplémentaires du fait de la fermeture d'une classe à l'école de Concorès.
- Le remboursement des budgets annexes (eau, assainissement, transports) au budget principal pour la mise à disposition de personnel qui s'établit à 36 000€.
- Le remboursement par la Communauté de Communes Quercy Bouriane des charges des locaux de l'école pour l'ALSH et le remboursement des charges de la piscine à la suite du transfert de compétence pour une prévision de 12 000.00 €
- Le remboursement de charges par la Poste, la MAM, l'EHPAD

Les revenus des immeubles :

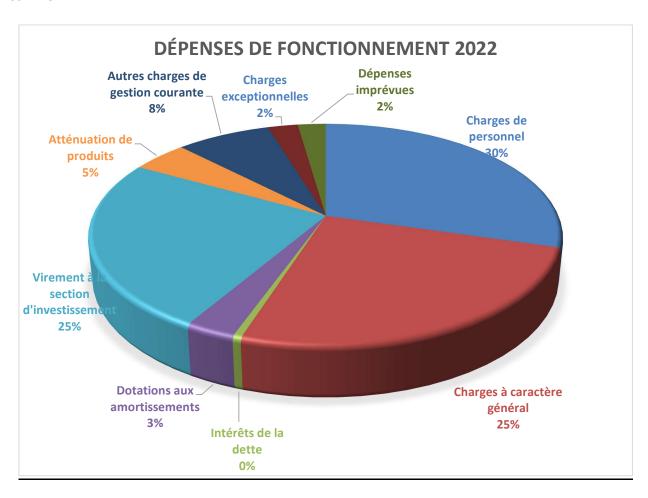
Ils sont constitués par la location des différents logements, salles et la partie de l'EHPAD appartenant à la commune pour 48 000 € ainsi que de la redevance versée pour la délégation de service public du camping à hauteur de 15 000€.

Les autres recettes :

- ✓ Ces recettes s'établissent en prévision à 10 259.00 € et sont constituées principalement par le remboursement du salaire et des charges des agents en congés de maladie.
- ✓ La contribution des communes de résidence, non membre du RPi, aux frais de scolarisation des enfants scolarisés à l'école maternelle (4 enfants) est estimée à 5 000.00€.

B. Les dépenses de fonctionnement :

Le budget étant par définition équilibré, les dépenses de fonctionnement évoluent également à la hausse et s'établissent à 812 837.12€.



012. Les Charges de personnel :

Les charges de personnel représentent 40.84% des dépenses réelles de fonctionnement pour 38.40% en 2021, soit +2.44%. La hausse s'explique :

- → D'une part, par le personnel non titulaire, augmenté pour faire face à des remplacements d'agents en arrêt maladie, dont un en grave maladie depuis un an.
- → D'autre part, par l'éventuelle augmentation du point avant l'été et du régime indemnitaire réévalué.

Elles comprennent le salaire du maitre-nageur, mis à disposition par Prosport, au 6218 pour un montant de 7000€ ainsi que les contrats d'assurance du personnel au 6455 pour un montant de 8500€.

Détail des charges de personnel

Nature	Prévision 2022	Rappel réalisé 2021
Rémunération	155 000	132 056
Charges patronales	66 700	59 534
Autres (Cnas, médecine du travail, pers. Extérieur)	11 300	9 403
Rémunération personnel extérieur (Maître-Nageur)	7 000	6 426
CUMUL	240 000	207 419

011. Les charges à Caractère général :

Elles sont en baisse, -12.8% par rapport au BP 2021, ce qui s'explique par la diminution de l'article 62878 « remboursement à d'autres organismes » sur lequel était mandaté le reversement de la participation de la CCAS Edf à la société Emilord pour la réservation des chalets au camping pour environ 25 000€.

65.Les autres charges de gestion courante :

Elles sont en baisse de 12.47%. Cette estimation s'explique notamment par le retrait de la participation au SIVU de la Vallée du Céou (12 670€ au BP 2021).

66. Les intérêts de la dette :

Ce poste de dépense est stable, 4100.00€ d'intérêts des emprunts.

042. La dotation aux amortissements :

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. La méthode utilisée est en général la méthode linéaire : c'est une méthode à annuités constantes sur la durée de vie du bien et pratiquée à partir de l'année qui suit la mise en service des constructions et matériels. Cette année la dotation est en baisse 24 220.63€.

014. Atténuation de produits :

Le chapitre 014 (atténuation de produits) concerne les fonds de péréquation : le fonds de national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) pour un montant de 18 793.00€ et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 6 500.00€.

Il concerne également la compensation (11 500.00€) évaluée par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) versée à la Communauté de Communes Quercy Bouriane en contre partie de la charge financière dévolue du fait des compétences transférées par les communes membres.

023. Le virement à la section d'investissement :

Une épargne de 221 790.12€ a pu être dégagée et constituera une source de financement pour la section d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à 385 579.00€ en recettes comme en dépenses.

A. Les recettes d'investissement :

Les principales ressources proviennent principalement :

- O Un excédent reporté de 37 860.10€
- Du Remboursement FCTVA (Fonds de compensations de la TVA) versé en fonction du montant des investissements de l'année N-2 (2020) :65 000.00 €
- Du versement au titre de la Taxe d'aménagement, estimé à 2 500.00 €
- De la dotation aux amortissements, soit 24 220.63 €
- Du virement de la section de fonctionnement, soit 200 948.27 €
- Les subventions liées aux opérations d'investissement :
 - > Programme rénovation de la salle des Fêtes :

⇒ Etat DETR : 30 000.00 €

⇒ Etat réserve Parlementaire : 1 890.00€

⇒ Région : 12 360.00 €

> Programme petit Patrimoine

⇒ Fond de concours CCQB : 5 000.00€ en restes à réaliser ainsi qu'une nouvelle prévision de 5 000 00€

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont composées :

- → Chapitre 16-Emprunt et dettes assimilées : remboursement du capital des emprunts : 28 500.00€
- → 204- Fond d'aide aux commerces : 5 000.00€
- → Des dépenses relatives aux opérations d'équipement prévues réparties ainsi :

Progra	mme-article	Opération	Restes à réaliser	Proposition 2022	TOTAL 2022
163	2313	Rénovation salle polyvalente	1 230.00	2 540.00	3 770.00
222	21538	Coffret Forain et illuminations		5 500.00	5 500.00
225	21538	Eclairage Public		30 000.00	30 000.00
228	2128	Aménagement Containers stade/Piscine	791.00	10 000.00	10 791.00
241	2184	Mobilier salle des Fêtes	6 579.00	2 930.00	9 509.00
245	2313	Travaux EHPAD le Souleilhou		4 000.00	4 000.00
247	2315	Aménagement parking cimetière/station		20 000.00	20 000.00
248	2313	Travaux maison Dalet	30 000.00	40 000.00	70 000.00
253	2313	Travaux Eglise	17 656.00	3 000.00	20 656.00
254	2313	Petit patrimoine		10 000.00	10 000.00
255	2315	Panneaux de signalisation		2 300.00	2 300.00
256	2031	Adressage	3 500.00	18 000.00	21 500.00
257	2313	Réhabilitation Logements Gendarmerie		5 000.00	5 000.00
259	2313	Travaux Camping	16 060.00	15 000.00	31 060.00
260	2111	Terrain Lugol-Cambadou		1 600.00	1 600.00
261	2031	Ecole		30 000.00	30 000.00
262	2188	Lave-vaisselle école		3 000.00	3 000.00
263	2313	Mur du Cimetière		18 302.00	18 302.00
264	2111	Terrain la Marzelle		34 000.00	34 000.00
265	2188	Aire de jeux		10 000.00	10 000.00
266	2313	Aménagement centre des finances		10 000.00	10 000.00
Total			75 816.00	275 172.00	350 988.00

LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

Informations Financières - Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 011,48
Produit des impositions directes/population	371,38
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 016,79
Dépenses d'équipement brut/population	482,22
Encours de dette/population	431,10
DGF/population	295,32
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,41
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,04
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,47
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,42

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

Au 1er janvier 2022, la collectivité compte :

8 postes permanents:

Filière administrative :

- 1 rédacteur principal de 1ère classe, catégorie B temps complet
- 1 adjoint administratif, catégorie C temps non complet (12h) (poste ouvert mais non pourvu)

Filière technique :

- 1 agent de maîtrise, catégorie C, temps complet
- 1 adjoint technique principal de 2ème classe, catégorie C temps non complet (27h) école
- 1 adjoint technique territorial, catégorie C temps complet
- 1 adjoint technique, catégorie C temps non complet (15h) entretien des bâtiments (CDI)
- 1 adjoint technique, catégorie C temps complet (vacant à la suite du départ d'un agent en retraite anticipée)

Filière Médico-sociale :

1 Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe, catégorie C temps non complet (27h)

Postes non permanents:

Filière technique :

- 1 adjoint technique, catégorie C, temps non complet (6.3h annualisées) sécurité devant l'école pendant le transport scolaire
- 1 adjoint technique, catégorie C, temps non complet (4.81h annualisées) surveillance pause méridienne
- 1 adjoint technique, catégorie C, temps non complet (3.41h annualisées) pour le ménage des locaux de l'école

ETAT DE LA DETTE

ETAT DE LA DETTE AU 1er JANVIER 2022						
Capital total restant dû Annuités de l'exercice 2022						
au 01/01/2022	Capital	Charges d'intérêts				
250 468.07 27 872.43 4 082.53						

BUDGETS ANNEXES

La commune compte 4 budgets annexes :

BUDGET SERVICE DE L'EAU 2022

	Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnen	nent
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	32 600.00	002	Résultat reporté	18 175.36
012	Charges de personnel	8 000.00	70	Produit des services	46 370.00
014	Atténuation de produits	5 800.00	75	Autres produits de gestion courante	1 000.00
022	Dépenses imprévues	3 000.00			
023	Virement à la section d'investis.	6 002.36			
042	Op. D'ordre transfert entre sections	8 733.00			
65	Autres charges de gestion courante	10.00			
67	Charges exceptionnelles	1 000.00			
68	Dotations aux amortis et provisions	400.00			
Total	Dépenses de fonctionnement	65 545.36	Total	Recettes de fonctionnement	65 545.36
	Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investisseme	ent
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
020	Dépenses imprévues	3 000.00	001	Résultat reporté	119 389.36
20	Immobilisations incorporelles	40 000.00	021	Virement du fonctionnement	6 002.36
21	Immobilisations corporelles	91 124.72	040	Op. D'ordre transfert entre sections	8 733.00
Total	Dépenses d'Investissement	134 124.72	Total	Recettes d'Investissement	134 124.72

BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Dépenses de Fonctionnement				Recettes de Fonctionneme	nt
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
011	Charges générales	16 360.00	002	Résultat reporté	103 323.41
012	Charges de personnel	19 000.00	042	Op.d'ordre de transfert entre sections	6 785.00
014	Atténuation de produits	5 000.00	70	Produit des services	44 500.00
022	Dépenses imprévues	3 000.00	74	Subvention d'exploitation	4 000.00
023	Virement à la section investissement	94 267.41	75	Autres produits de gestion courante	5.00
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	18 234.00			
65	Autres charges de gestion courante	200.00			
66	Charges financières	1 242.00			
67	Charges exceptionnelles	1 000.00			
68	Dotations aux amortis. et provisions	310.00			
Total	Dépenses de Fonctionnement	158 613.41	Total	Recettes de Fonctionnement	158 613.41
	Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissemen	ıt
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	6 785.00	001	Résultat reporté	217 716.83
16	Charges financières	12 800.00	021	Virement du fonctionnement	94 267.41
21	Immobilisations corporelles	298 068.24	040	Op. d'ordre de transfert entre sections	18 234.00
	Restes à réaliser 2021	12 565.00			
	Op. 10 Agrandissement station				
Total	Dépenses d'investissement	330 218.24	Total	Recettes d'investissement	330 218.24

BUDGET LOTISSEMENT 2022

Dépenses de Fonctionnement				Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition	
042	Op. d'ordre transfert entre section	71 324.87	042	Op.d'ordre transfert entre section	71 324.87	
Total	Dépenses de fonctionnement	71 324.87	Total	Recettes de Fonctionnement	71 324.87	

Dépenses d'Investissement				Recettes d'Investissement	
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition
040	Op.d'ordre transfert entre section	71 324.87	040	Op.d'ordre transfert entre section	71 324.87
Total	Dépenses d'investissement	71 324.87	Total	Recettes d'investissement	71 324.87

BUDGET TRANSPORTS 2022

Dépenses de Fonctionnement				Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition	
011	Charges générales	4 360.00	002	Résultat reporté	2 330.88	
012	Charges de personnel	10 015.88	042	Op.d'ordre transfert entre section	904.00	
022	Dépenses imprévues	1 000.00	74	Subvention d'exploitation	22 000.00	
023	Virement à la section d'investi.	6 500.00				
042	Op. d'ordre transfert entre section	3 359.00				
Total	Dépenses de fonctionnement	25 234.88	Total	Recettes de Fonctionnement	25 234.88	
	Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	Proposition	Chap.	Libellé	Proposition	
040	Op.d'ordre transfert entre section	904.00	001	Excédent reporté	13 676.55	
21	Autres Immo. Corporelles	23 631.55	021	Virement du Fonctionnement	6 500.00	
			040	Op.d'ordre transfert entre section	3 359.00	
			10	Réserves réglementées	1 000.00	
Total	Dépenses d'Investissement	24 535.55	Total	Recettes d'investissement	24 535.55	